RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION



COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 6 JUIN 2024

DCM240606 004

AFFECTATION RESULTATS 2023 SUR EXERCICE 2024

Le Maire de Saint André certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie le 12/06/2024

L'an deux mille vingt quatre, le six juin le conseil municipal de SAINT-ANDRE s'est réuni, après convocation légale, sous la que le compte rendu de cette présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire.

Monsieur le Maire regagne la salle à 18H51.

Que la convocation a été faite le 31 mai 2024

Le nombre de membre en exercice étant de 45 :

Présents :	29
Représentés :	12
Absents:	4
Total des votes :	41

ETAIENT PRESENTS:

Monsieur BEDIER Joé, Monsieur PEQUIN Jean-Marc, Monsieur RAMASSAMY Laurent, Madame CEVAMY Primilla, Monsieur CONSTANT Jean-Paul, Monsieur RAMIN Jean Yannick, Monsieur PAPAYA Laurent, Madame MANGAR RAZEBASSIA Jimmye, Monsieur GOURAMA Jean-Pierre, Monsieur GRONDIN Jimmy, Madame VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, Monsieur MAZEAU Michel, Monsieur MOUTAMA RAMAYE Alain, Monsieur PERRIER Charles, Monsieur PARVEDY Georges, Madame LARIVIERE Marie, Monsieur SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël, Madame BALBINE Valérie Larissa, Madame POINY-TOPLAN Stéphanie, Madame PERMACAONDIN Isabelle, Madame BENOIT Sabrina, Madame PRAUD Elodie, Madame PERIANIN-CARPIN Audrey, Monsieur VIRAPOULLE Jean-Marie, Madame CHANE-TO Marie Lise, Madame PAYET BEN HAMIDA Viviane, Monsieur FENELON Jean Claude, Madame LATCHOUMY Rosange, Monsieur BARBE Ludovic

ETAIENT REPRESENTES:

Madame SOUPOU Alexa, Madame PAYET Catherine Anne, Monsieur NAZE Gilles, Madame SABABADY Marie Josette, Madame GRONDIN Migline, Madame CERVEAUX Adélaïde, Madame ALAMELE Maryse Brigitte, Monsieur SAÏD Moussa, Madame RAMIN Odile, Monsieur SOUPRAMANIEN Stéphane, Monsieur SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, Monsieur SINAMA Sydney



ETAIENT ABSENTS:

Monsieur ASSICANON Jean Thierry, Monsieur MAILLOT Serge René, Madame DIJOUX Sabrina, Madame NAUD CARPANIN Marie Hélène

SECRETAIRE DE SEANCE:

Madame Primilla CEVAMY a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.

LE QUORUM ÉTANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DÉLIBÉRER

DCM240606 004 - AFFECTATION RESULTATS 2023 SUR EXERCICE 2024

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les délibérations du conseil municipal du 6 juin 2024 approuvant les comptes de gestion de l'exercice 2023 du budget principal et des annexes,
- Vu les délibérations du conseil municipal du 6 juin 2024 approuvant les comptes administratifs de l'exercice 2023 du budget principal et des annexes,
- Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie le 04 juin 2024

I. CONTEXTE

Il est rappelé que la procédure d'affectation ne vise que le résultat cumulé de la section de fonctionnement, le solde cumulé d'investissement faisant obligatoirement l'objet d'un report en dépenses ou en recettes d'investissement, selon qu'il représente un besoin de financement ou un excédent.

En premier lieu, le résultat de fonctionnement doit couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, le reliquat pouvant être affecté librement par l'Assemblée délibérante. Par ailleurs, l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que la collectivité n'est pas tenue de délibérer sur l'affectation du résultat lorsqu'il n'existe pas de besoin de financement en investissement.

L'affectation des résultats 2023 par budget se résume comme suit :

		BUDGET PRINCIPAL	
		Résultat de fonctionnement (a)	13 389 238,16
		restes à réaliser dépenses de fonctionnement (b)	510 614,00
		restes à réaliser recettes de fonctionnement (c)	0,00
		solde restes à réaliser de fonctionnement (d) = (c-b)	-510 614,00
	CA 2023	Solde d'investissement (e)	-9 345 377,95
		Restes à réaliser en dépenses d'investissement (f)	7 272 703,92
		Restes à réaliser en recettes d'investissement (g)	19 197 792,74
		solde des restes à réaliser d'investissement (h) = (g-f)	11 925 088,82
		besoin de financement en investissement (i) = (e+h)	2 579 710,87
		1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés (part du résutlat de fonctionnement affecté en investissement) (j)= (i)	0,00
	Affectation 2024	D001-Solde d'éxécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001 (dépenses) (k) = (e)	-9 345 377,95
		R002 -Excédent de fonctionnement reporté au chapitre 002 (recettes) (I)	13 389 238,16
SEASON STATES OF THE SEASON SE		AN RU II	
		Résultat de fonctionnement (a)	10 737,16
		Solde d'investissement (b)	-4 971 859,22
	CA 2023	Restes à réaliser en dépenses d'investissement (c)	4 367 551,22
		Restes à réaliser en recettes d'investissement (d)	8 372 017,25
		solde des restes à réaliser d'investissement (e)=(d)-(c)	4 004 466,03
		1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés (part du résutlat de fonctionnement affecté en investissement) (j)= (i)	10 737,16
	Affectation 2024	D001-Solde d'éxécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001 (recettes)(f) = (b)	-4 971 859,22
		R002-Excédent de fonctionnement reporté au chapitre 002 (g)=(a)	

Accusé de réception en préfecture 974-219740099-20240617-DCM240606_004-DE Date de télétransmission : 17/06/2024 Date de réception préfecture : 17/06/2024

PARC DU COLOSSE

	Résultat de fonctionnement (a)	68 104,07
	Solde d'investissement (b)	-622 413,51
CA 2023	Restes à réaliser en dépenses d'investissement (c)	409 920,8
	Restes à réaliser en recettes d'investissement (d)	1 304 230,29
	solde des restes à réaliser d'investissement (e)=(d)-(c)	894 309,44
Affectation 2024	D001-Solde d'éxécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001 (recettes) (f) = (b)	-622 413,51
	R002-Excédent de fonctionnement reporté au chapitre 002 (g)=(a)	68 104,07
	FOSSOYAGE	
CA 2022	Résultat de fonctionnement (a)	-1 524,7:
Affectation 2023	D002 - Excédent de fonctionnement reporté au chapître 002 (recettes) (b)	-1 524,7:
	CONSOLIDATION DES RESULTATS 2023 REPORTES	
	1068 - excédents de fonctionnement capitalisés	00,0
Budget Principal	D001-résultat d'investissement reporté	-9 345 377,95
	R002 - résultat de fonctionnement reporté	13 389 238 16
	1068 - excédents de fonctionnement capitalisés	10 737,16
Budget ANRU II	D001 - solde d'investissement n-1 reporté	-4 971 859,22
	R002 - résultat de fonctionnement reporté	00,0
Budget Dare du Colones	D001 - solde d'investissement n-1 reporté	-622 413,51
Budget Parc du Colosse	R002 - résultat de fonctionnement reporté	68 104,07
Budget Fossoyage	D002 - résultat de fonctionnement reporté	-1 524,72

Accusé de réception en préfecture 974-219740099-20240617-DCM240606_004-DI Date de télétransmission : 17/06/2024 Date de réception préfecture : 17/06/2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité des suffrages exprimés par :

Pour: 31

Contre: 10 (VIRAPOULLE Jean-Marie, CHANE-TO Marie Lise, RAMIN Odile, PAYET BEN HAMIDA Viviane, FENELON Jean Claude, SOUPRAMANIEN Stéphane, SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, LATCHOUMY Rosange, BARBE Ludovic, SINAMA Sydney)

Article unique:

- D'affecter les résultats d'après le tableau suivant :

	CONSOLIDATION DES RESULTATS 2023 REPORTES	
	1068 - excédents de fonctionnement capitalisés	00,0
Budget Principal	D001-résultat d'investissement reporté	-9 345 377,95
	R002 - résultat de fonctionnement reporté	13 389 238,16
	1068 - excédents de fonctionnement capitalisés	10 737,16
Budget ANRU II	D001 - solde d'investissement n-1 reporté	-4 971 859,22
	R002 - résultat de fonctionnement reporté	0,00
Budget Parc du Colosse	D001 - solde d'investissement n-1 reporté	-622 413,51
	R002 - résultat de fonctionnement reporté	68 104,07
Budget Fossoyage	D002 - résultat de fonctionnement reporté	-1 524,72

Conformément à la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville dans un délai de huit jours suivant le conseil.

Pour extrait conforme Saint-André le 14 JUIN 2024

Joé BEDIER